



d'ENTRE DEUX EAUX

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 06 avril 2017

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire, en mairie, le 06 avril 2017 à 20 H 30 a décidé ce qui suit :

- **Adopte** le Compte administratif et le compte de gestion de l'année 2016 de la Forêt :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	353 435.17 €	Dépenses	15 700.33 €
Recettes	54 507.53 €	Recettes	5 447.51 €
TOTAL	- 298 927.64 €	TOTAL	- 10 252.82 €
Résultat n-1	394 941.00 €	Résultat n-1	- 5 447.51 €
TOTAL	<u>96 013.36 €</u>	TOTAL	<u>- 15 700.33 €</u>

- **Adopte** le Compte administratif et le compte de gestion de l'année 2016 de l'eau :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	54 861.80 €	Dépenses	6 545.92 €
Recettes	36 040.48 €	Recettes	13 848.56 €
TOTAL	- 18 821.32 €	TOTAL	7 302.64 €
Résultat n-1	53 508.94 €	Résultat n-1	23 390.01 €
TOTAL	<u>34 687.62 €</u>	TOTAL	<u>30 692.65 €</u>

- **Adopte** le Compte administratif et le compte de gestion de l'année 2016 de la commune :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	318 115.52 €	Dépenses	223 231.75 €
Recettes	704 522.23 €	Recettes	44 768.37 €
TOTAL	386 406.71 €	TOTAL	- 178 463.38 €
Résultat n-1	263 680.92 €	Résultat n-1	63 809.81 €
TOTAL	<u>+ 650 087.63 €</u>	TOTAL	<u>- 114 653.57 €</u>

Adopte le budget primitif 2017 de la forêt comme suit :

Fonctionnement

Equilibré en Dépenses et en recettes : 127 013.03 €

Investissement

Equilibré en Dépenses et en recettes : 27 700.33 €

- **Adopte** le budget primitif 2017 de l'eau comme suit :

Commune d'ENTRE DEUX EAUX

Fonctionnement

Equilibré en Dépenses et en recettes : 71 107.62 €

Investissement

Equilibré en Dépenses et en recettes : 72 372.60 €

- **Adopte** le budget primitif 2017 de la commune comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 685 003.00 €

Recettes 864 532.15 €

Excédent 488 373.15 €

Investissement

Equilibré en Dépenses et en recettes : 702 753.57 €

- **Décide** de fixer le seuil minimum de rattachement des charges et des produits à la somme de 1000 € (budget de l'eau).

- **Autorise** la vente de produits touristiques de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges sur le territoire communal.

- **Donne un avis favorable** à l'adhésion au *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges* de :

- La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

- Le Syndicat des Eaux de Blanchefontaine.

- **Prend connaissance** de la situation concernant la consommation énergétique de la salle polyvalente. De très importantes économies sont réalisables grâce à la réalisation de travaux qui permettraient une amélioration conséquente de l'efficacité énergétique de cet équipement.

Une opération permettant les économies d'énergie recherchées consisterait en :

- le renforcement de l'isolation et l'étanchéité de la toiture

- l'amélioration de l'isolation des huisseries

- le remplacement de la chaudière actuellement énergivore par une chaudière gaz à condensation.

- l'installation d'une ventilation à double-flux correspondant aux normes d'accueil du public de la salle.

- **Sollicite des soutiens financiers** auprès de l'Etat dans le cadre du FSIL et de la DETR ainsi qu'auprès de la Région Grand Est dans le cadre de sa politique de soutien à l'efficacité énergétique.

Pour extrait conforme au registre, le 10 avril 2017

Le Maire,
Dominique DUHAUT